Fiche de données de sécurité

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE
Date / mise à jour le: 11.12.2006 Version: 4.0
Produit: **STORM BB**

322 01 I
(30131467/SDS_CPA_BE/FR)
date d'impression 09.01.2007

1. Identification de la substance/préparation et de la société

STORM BB

Utilisation: produit phytosanitaire, rodenticide

Numéro d'enregistrement: 2406B

Société:
BASF BELGIUM N.V./S.A.
Terhulpsesteenweg 178 / 178, Chaussée de La Hulpe
1170 BRUSSEL/BRUXELLES, BELGIUM
Téléphone: +32 2 373-2583

Renseignements en cas d'urgence:
Téléphone: +49 180 2273-112
Téléfax numéro: +49 621 60-92664

2. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

rodonticide, appât

Composants dangereux

Flocoumafen
Teneur (W/W): 0,005 %
Numéro CAS: 90035-08-8
Numéro-CE: 421-960-0
Numéro INDEX: 607-375-00-5
Symbole(s) de danger: T+, N
Phrase(s)-R: 26/27/28, 48/23/24/25, 50/53

alpha-cyperméthrine

Teneur (W/W): 0,0002 %
Numéro CAS: 67375-30-8
Numéro-CE: 257-842-9
Symbole(s) de danger: T, N
Phrase(s)-R: 20, 25, 37/38, 48/22, 50/53

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

3. Identification des dangers

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

4. Premiers secours

Indications générales:
Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Retirer les vêtements souillés. En cas de malaises : Consulter un médecin. Présenter l'emballage, l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité au médecin.

Pour les indications pour le médecin, se référer à l'étiquette du produit ou téléphoner au Centre Antipoisons (Tél: +32(0) 70 245 245).

Après inhalation:
Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:
Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:
Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

Indications pour le médecin:
Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).
Antidote: Administrer des préparations de vitamine K 1 comme antidote.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:
extincteur à poudre, mousse, eau pulvérisée, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:
jet d'eau

Risques particuliers:
monoxyde de carbone, fluorure d'hydrogène, oxydes d'azote, gaz toxique
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Equipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:
Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Oter immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Mesures de protection de l'environnement:
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Procédés de nettoyage/ramassage:
Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.
Résidus: Ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer.
Eviter le dégagement de poussières. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Eliminer conformément aux dispositions locales par combustion ou mise en décharge spéciale.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Si lors et après l'action de lutte contre les nuisibles des rats ou des souris morts ou mourants sont découverts, il est nécessaitre de les éliminer immédiatement afin d'éviter des empoisonnements secondaires. Ne pas épandre ouvertement (utiliser les boîtes, sacs à appât ou sachet plastique).

Protection contre l'incendie et l'explosion:
La poussière peut former avec l'air un mélange explosible. Eviter la formation de poussières. Eviter le dépôt de poussières. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.
Autres données sur les conditions de stockage: Conserver sous clef et hors de portée des enfants. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:
Durée de stockage: 24 Mois

Protéger des températures supérieures à : 30 °C
Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour durée prolongée.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:
Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols/ de poussières inhalables. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:
Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0 ,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:
Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:
Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (DIN-EN 465)

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	solide, blocs
Couleur:	bleu(e)
Température d'auto-inflammation:	235 °C
Densité apparente:	0,60 - 0,68 kg/dm3
Solubilité dans l'eau:	insoluble

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits à éviter:
Pas de produits à éviter connus.

Réactions dangereuses:
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg

Données relatives à : Flocoumafen
CL50 rat (par inhalation): > 0,16 - < 1,4 mg/l 4 h

Données relatives à : alpha-cyperméthrine
CL50 rat (par inhalation): > 1,59 mg/l 4 h
Le résultat de l'essai ne vaut que pour une substance inhalable sous la forme d'aérosol (taille des particules < 20 µm).

Irritation

Irritation primaire cutanée lapin: non irritant

Irritations primaires des muqueuses lapin: non irritant

Sensibilisation

cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) > 4.000 mg/l, Oncorhynchus mykiss
Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Invertébrés aquatiques:
CE50 (48 h) 280 mg/l, Daphnia magna
Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Données relatives à : Flocoumafen
Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) 0,071 mg/l, Oncorhynchus mykiss

CL50 (96 h) 0,112 mg/l, Lepomis macrochirus

Données relatives à : alpha-cyperméthrine
Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) 0.93 ug/l, Pimephales promelas

Données relatives à : Flocoumafen
Invertébrés aquatiques:
CE50 (48 h) 0,17 mg/l, Daphnia magna

Données relatives à : alpha-cyperméthrine

Invertébrés aquatiques:
CL50 (48 h) 0,0001 - 0,0003 mg/l, Daphnia magna

Données relatives à : Flocoumafen
Plantes aquatique(s):
CE50 (96 h) 1,1 mg/l, Selenastrum capricornutum

CE50 (96 h) >= 18,2 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Données relatives à : alpha-cyperméthrine
Plantes aquatique(s):
CE50 (96 h) > 0,1 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Persistance et dégradabilité

Données relatives à : Flocoumafen
Données sur l'élimination:
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à : alpha-cyperméthrine
Données sur l'élimination:
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.
Après la fin de l'action d'éradication ramasser les appâts non consommés et les éliminer.

Emballage non nettoyé:
Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport fluvial intérieur
ADNR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime
IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

Transport aérien
IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales

Auto-classification:

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Selon les directives CE, pas d'étiquetage obligatoire pour la manipulation.

Classification / étiquetage conforme à la réglementation belge.:

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24	Éviter le contact avec la peau.
S37	Porter des gants appropriés.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Autres prescriptions

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

16. Autres informations

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 2 sous 'Composants dangereux'.

T+	Très toxique.
N	Dangereux pour l'environnement.
T	Toxique
26/27/28	Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
48/23/24/25	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
20	Nocif par inhalation.
25	Toxique en cas d'ingestion.
37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.